

currents de l'Église, dont la devise, en un siècle décidé-ment raisonneur, mais que la foi agite toujours, semble être celle-ci : *Faut de la révélation, pas trop n'en faut!*...

Tant le système de la transcendance, sorti des concepts fondamentaux et des premières hypothèses de la raison, formulé en légendes poétiques et en merveilleux récits, entretenu par la faiblesse d'âme des philosophes, est entré avant dans la conscience des hommes ! On sait par quel saut de carpe l'incomparable Kant, après avoir renversé par sa *Critique de la Raison pure* toutes les prétendues démonstrations de l'existence de Dieu, l'a retrouvée dans la Raison pratique. Descartes, avant lui, était arrivé au même résultat ; et c'est merveille de voir les derniers disciples de ce métaphysicien acrobate rejeter l'autorité de l'Église, la révélation de Jésus, celles de Moïse, des patriarches, de Zoroastre, des Brachmanes, des Druides, tout le système des religions, et affirmer ensuite, comme fait de psychologie positive, la révélation immédiate de Dieu dans les âmes.

Suivant ces messieurs, Dieu se manifeste directement à nous par la conscience ; ce que l'on appelle sens moral est l'impression même de la Divinité. Par cela seul que je reconnais l'obligation d'obéir à la Justice, je suis, à les entendre, croyant malgré mes dents, adorateur de l'Être-Suprême, et partisan de la religion naturelle. *Le Devoir!* Il suffit que je prononce ce mot pour attester, contre mon envie, que je suis double : Moi, d'abord, qui suis lié par le devoir ; et l'Autre, c'est-à-dire Dieu, qui a formé ce lien, qui s'est établi dans mon âme, qui me possède tout entier, qui, lorsque je m'imagine en suivant la loi morale faire acte d'autonomie, me conduit, sans que je m'en aperçoive, par son impérieuse suggestion.

En vérité, il faut que ces doctrinaires de la Foi nous prennent pour de grands enfants, de croire que nous rirons avec eux du miracle de la Salette, et que nous ac-

cepterons celui, bien plus énorme, de leur théodicée. La possession divine, imaginée en désespoir de cause par une école timide, est le dernier hoquet de la superstition transcendante. Que dis-je ? Elle est déjà la formule déguisée de la vraie philosophie, et pitié pour celui qui s'y trompe !

XIX. — *Système de la Révolution.* L'autre système, radicalement opposé au premier, et dont la Révolution a eu pour but d'assurer le triomphe, est celui de l'IMMANENCE, ou de l'innéité de la Justice dans la conscience.

D'après cette théorie, l'homme, quoique parti d'une sauvagerie complète, produit incessamment, par le développement spontané de sa nature, la société. Ce n'est que par abstraction qu'il peut être considéré à l'état d'isolement et sans autre loi que l'égoïsme. Sa conscience n'est pas double, comme l'enseignent les transcendentalistes : elle ne relève point, pour une part, de l'animalité, et pour l'autre, de Dieu ; elle n'est que polarisée. Partie intégrante d'une existence collective, l'homme sent sa dignité tout à la fois en lui-même et en autrui, et porte ainsi dans son cœur le principe d'une moralité supérieure à son individu. Et ce principe, il ne le reçoit pas d'ailleurs ; il lui est intime, *immanent*. Il constitue son essence, l'essence de la société elle-même. C'est la forme propre de l'âme humaine, forme qui ne fait que se préciser et se perfectionner de plus en plus par les relations que fait naître chaque jour la vie sociale.

La Justice, en un mot, est en nous comme l'amour, comme les notions du beau, de l'utile, du vrai, comme toutes nos puissances et facultés. C'est pourquoi je nie que, tandis que nul ne songe à rapporter à Dieu l'amour, l'ambition, l'esprit de spéculation ou d'entreprise, on doive faire exception pour la Justice.

La Justice est humaine, tout humaine, rien qu'humaine : c'est lui faire tort que de la rapporter, de près ou de loin,

directement ou indirectement, à un principe supérieur ou antérieur à l'humanité. Que la philosophie s'occupe tant qu'elle voudra de la nature de Dieu et de ses attributs, ce peut être son droit et son devoir. Je prétends que cette notion de Dieu n'a rien à faire dans nos constitutions juridiques, pas plus que dans nos traités d'économie politique ou d'algèbre. La théorie de la *Raison pratique* subsiste par elle-même; elle ne suppose ni ne requiert l'existence de Dieu et l'immortalité des âmes; elle serait un mensonge si elle avait besoin de pareils états.

Voilà dans quel sens précis, purgé de toute réminiscence théologique et supranaturaliste, je me sers du mot *immanence*. La Justice a son siège dans l'humanité, elle est progressive et indéfectible dans l'humanité, parce qu'elle est de l'humanité : telle est ma pensée, puisée elle-même au plus profond de la conscience.

Et quand j'ajoute que la Révolution a eu pour objet d'exprimer cette pensée, je ne veux pas dire non plus qu'elles sont nées tout à coup, la Révolution et son idée, en certain lieu, à certaine heure : en fait de Justice, rien n'est nouveau sous le soleil. J'entends seulement que c'est à partir de la Révolution française que la théorie de la Justice immanente s'est affirmée avec conscience et plénitude, qu'elle est devenue prépondérante, et qu'elle a pris définitivement possession de la société. Car, de même que la notion du droit est éternelle et innée dans l'humanité, de même la Révolution y est innée et éternelle. Elle n'a pas commencé à l'an de grâce 1789, dans une localité située entre les Pyrénées, l'Océan, le Rhin et les Alpes. Elle est de tous les temps et de tous les pays. Elle date du jour où l'homme, se défiant de lui-même, a fait, pour son malheur, appel à une Autorité invisible, rémunératrice et vengeresse; mais c'est à la fin du dernier siècle, et sur le sol glorieux de France, qu'elle a fait sa plus éclatante explosion.

Cela expliqué, la théorie de la Justice, innée et progressive, se déduit toute seule.

Sans doute, avant son immersion dans la société, ou, pour mieux dire, avant que la société ait commencé de naître de lui, par la génération, le travail et les idées, l'homme, circonscrit dans son égoïsme, borné à la vie animale, ne sait rien de la loi morale. De même que son intelligence, avant l'excitation de la sensibilité, est vide, sans notion aucune de l'espace ni du temps, de même sa conscience, avant l'excitation de la société, est vide aussi, sans connaissance du bien ni du mal. L'expérience des choses, nécessaire à la production de l'idée, ne l'est pas moins au déploiement de la conscience.

Mais de même aussi qu'aucune communication externe ne saurait par elle-même créer l'intelligence et faire jaillir par myriades les idées ailées sans une préformation intellectuelle qui rende le concept possible, de même encore les faits de la vie sociale auront beau se produire et l'intelligence en saisir le rapport, ce rapport ne se traduira jamais pour la volonté en une loi obligatoire, sans une préformation du cœur qui fasse apercevoir au sujet, dans les rapports sociaux qui l'embrassent, non-seulement une harmonie naturelle, mais une sorte de commandement secret de lui-même à lui-même.

Ainsi, selon la théorie de l'immanence, quand même la Révélation serait prouvée, elle ne servirait encore, comme l'instruction du maître sert au disciple, qu'autant que l'âme posséderait en soi la faculté de reconnaître la loi et de la faire sienne : ce qui exclut radicalement et irrévocablement l'hypothèse transcendantale.

Il suit de là que la conscience, telle qu'elle est donnée par la nature, est complète et saine : tout ce qui se passe en elle est d'elle; elle se suffit à elle-même, elle n'a besoin ni de médecin, ni de révélateur. Bien plus, cet auxiliaire céleste, sur lequel on veut qu'elle s'appuie, ne peut que

faire obstacle à sa dignité, lui être une entrave et un achoppement.

Non-seulement donc la science de la Justice et des mœurs est possible, puisqu'elle repose, d'une part, sur une faculté spéciale de l'âme, ayant, comme l'entendement, ses notions fondamentales, ses formes innées, ses anticipations, ses préjugements; de l'autre, sur l'expérience quotidienne, avec ses inductions et ses analogies, avec ses joies et ses douleurs. Il faut dire encore que cette science n'est possible qu'à la condition de se séparer entièrement de la Foi, qui, loin de la servir, la pervertit.

Dans le système de la Révélation, la science de la Justice et des mœurs se fonde nécessairement, *à priori*, sur la parole de Dieu, expliquée et commentée par le sacerdoce. Elle n'attend rien de l'adhésion de la conscience, ni des confirmations de l'expérience. Ses formules, absolues, sont affranchies de toute considération purement humaine; elles sont faites pour l'homme, non d'après l'homme, décrétées d'avance et à perpétuité. Il impliquerait qu'une doctrine sacrée reçût la moindre lumière des incidents de la vie sociale et de la variabilité de ses phénomènes, puisque ce serait soumettre l'ordre de Dieu à l'appréciation de l'homme, abjurer de fait la révélation, et reconnaître l'autonomie de la conscience, chose incompatible avec la Foi.

Tel est le DROIT DIVIN, ayant pour maxime l'*Autorité*: de là tout un système d'administration pour les États, de police pour les mœurs, d'économie pour les biens, d'éducation pour la jeunesse, de restriction pour les idées, de discipline pour les hommes.

Dans la théorie de l'Immanence, au contraire, la connaissance du juste et de l'injuste résulte de l'exercice d'une faculté spéciale et du jugement que la Raison porte ensuite sur ses actes. En sorte que, pour déterminer la règle des mœurs, il suffit d'observer la phénoménalité juridique à mesure qu'elle se produit dans les faits de la vie sociale.

D'où il suit que, la Justice étant le produit de la conscience, chacun se trouve juge, en dernier ressort, du bien et du mal, et constitué en autorité vis-à-vis de lui-même et des autres. Si je ne prononce moi-même que telle chose est juste, c'est en vain que le prince et le prêtre m'en affirmeront la justice et m'ordonneront de la faire: elle reste injuste et immorale, et le pouvoir qui prétend m'obliger est tyrannique. Et réciproquement, si je ne prononce dans mon for intérieur que telle chose est injuste, c'est en vain que le prince et le prêtre prétendront me la défendre: elle reste juste et morale, et l'autorité qui me l'interdit est illégitime.

Tel est le DROIT HUMAIN, ayant pour maxime la *Liberté*: de là aussi tout un système de coordinations, de garanties réciproques, de services mutuels, qui est l'inverse du système d'autorité.

XX. — Est-il besoin d'ajouter que dans cette théorie, l'homme devant arriver par lui-même et par lui seul à la connaissance de la Justice, sa science est nécessairement progressive, qu'elle se révèle à lui à fur et mesure de l'expérience, à la différence de la science révélée, donnée en une fois, et à laquelle nous ne pouvons ajouter ni retrancher une lettre? — C'est du reste ce que l'histoire des législations démontre; et ce n'a pas été une petite cause d'embarras, lorsqu'il a fallu accorder les conditions de ce progrès avec l'idée d'une Révélation simultanée et définitive.

Mais ce n'est pas tout. Comme l'appréhension de la loi est progressive, la justification est aussi progressive: chose que l'histoire atteste encore, mais de nouveau inconciliable avec la théorie d'une grâce prévenante, concomitante, et de toute espèce de secours, providence et prestation duciel.

Or, le progrès étant donné, d'abord comme condition de la connaissance, puis, comme synonymie de la justification, l'histoire de l'humanité, de ses oscillations, de ses aberrations, de ses chutes, de ses redressements, tout s'ex-

plique, jusqu'à la négation de la virtualité humaine qui fait le fond de l'idée religieuse, jusqu'à ce désespoir de la Justice qui en est la suite, et qui, sous prétexte de nous rallier à Dieu, achève de ruiner notre moralité.

Ainsi, de la *philosophie pratique*, ou de la recherche des lois des actions humaines, se déduit la *philosophie de l'histoire*, ou recherche des lois de l'histoire, que l'on pourrait aussi bien nommer *historiologie*, et qui est à l'*historiographie*, description des faits de l'histoire, ce que l'anthropologie est à l'ethnographie, l'arithmologie à l'arithmographie, etc.

Une société où la connaissance du droit serait entière et le respect de la Justice inviolable serait parfaite. Son mouvement n'obéissant qu'à une *constante*, ne dépendant plus de *variables*, serait uniforme et rectiligne; l'histoire se réduirait chez elle à celle du travail et des études, pour mieux dire il n'y aurait plus d'histoire.

Telle n'est pas la condition de la vie dans l'humanité, et telle elle ne saurait être. Le progrès dans la Justice, théorique et pratique, est un état dont il ne nous est pas donné de sortir et de voir la fin. Nous savons discerner le bien du mal; nous ne saurons jamais la fin du Droit, parce que nous ne cesserons jamais de créer entre nous de nouveaux rapports. Nous sommes nés perfectibles; nous ne serons jamais parfaits : la perfection, l'immobilité, serait la mort.

Du reste, les annales des nations sont pleines des monuments de cette justification incessante de l'humanité par elle-même. Point de précepte, même le plus élémentaire, qui n'ait été l'occasion d'un doute et le prétexte d'une lutte terrible; mais le triomphe final de la Justice sur l'égoïsme est le phénomène le plus certain et le plus admirable de la psychologie, et, comme il démontre l'efficacité de la conscience, il prouve en même temps sa haute garantie.

Les premiers qui, sous le coup de cette illumination

radieuse du sens moral, s'organisèrent en sociétés, furent si ravis, qu'ils prirent l'émotion de leurs cœurs pour une inspiration surnaturelle, témoignage d'une volonté divine, devant laquelle ils ne surent qu'humilier leurs fronts et frapper leurs poitrines. De là ces légendes merveilleuses, que le christianisme a prétendu élever à la hauteur de théories scientifiques, et qui forment la base de sa discipline.

La théorie de l'Immanence, en même temps qu'elle résout les contradictions apparentes de la morale, explique encore toutes les fictions du système prétendu révélé. Elle donne, pour ainsi dire, l'histoire naturelle de la théologie et des cultes, la raison des mystères, la biographie des dieux. Elle nous montre comment la religion est née de la prépondérance qu'a reçue dans la société un des éléments essentiels de l'âme, élément qui, souverain en métaphysique, doit rester secondaire dans la pratique, l'IDÉAL. Elle n'est que d'hier, et déjà nous lui devons cette étincelle qui fait pâlir les lumières de l'ancienne foi; calomniée à outrance, elle nous sauvera des corruptions *in extremis* d'une réaction au désespoir et d'une religiosité qui s'éteint.

XXI. — J'ai résumé les deux hypothèses qui sur la science des mœurs se partagent le monde. Leur vérification fera l'objet de ces études, dont vous pouvez vous vanter, Monseigneur, d'avoir été l'inspirateur. Mon intention n'est pas d'écrire un traité de morale, pas plus qu'une philosophie de l'histoire. Ma tâche est plus modeste : il s'agit de nous orienter d'abord, le reste ira tout seul.

En vertu de quoi sommes-nous honnêtes gens, quand nous le sommes; et cessons-nous de l'être, quand l'égoïsme prend le dessus dans notre cœur? Qu'est-ce que la Justice? Y en a-t-il une? A-t-elle son foyer dans l'homme ou dans la Divinité? Pouvons-nous la reconnaître, la certifier, la suivre? Qu'est-ce qui nous en garantit la réalité, la nécessité, la suprême bienfaisance? Pouvons-nous nous

sacrifier, même sans espoir de retour, et rester heureux et libres?

Ce qui revient à dire, d'après l'exposé succinct que nous venons de faire des deux théories qui se produisent :

La Justice est-elle avec l'Église, ou avec la Révolution?

D'un côté, quel a été jusqu'ici l'enseignement de l'Église? Que vaut sa doctrine? Comment assure-t-elle la vertu et la liberté de l'homme? Qui l'agite à cette heure, et contre quoi se montre-t-elle si pleine de haine et de menace?

En revanche : Quelle est la signification morale et juridique de la Révolution? Quelle est sa puissance de perfectionnement? N'est-ce point un paradoxe, après avoir accusé la morale chrétienne d'insuffisance, de nullité, de corruption, de prétendre lui en substituer une autre plus rationnelle, plus libérale, et à tout jamais inviolable?

Jamais, j'ose le dire, la pensée religieuse qui donna naissance à l'Église, et qui en dehors d'elle anime toutes les sectes mystiques, ne se sera trouvée à pareille fête; car jamais parole aussi forte n'aura été prononcée sur elle. Que l'homme pense de Dieu et de l'autre vie ce qu'il voudra : avant tout il est né pour la Justice, et son bonheur, sa récompense, est dans sa fidélité à la loi. En lui est le principe de ses mœurs, leur raison, leur vertu, leur sanction. La Justice est l'efflorescence de notre âme; la morale est l'anthologie de l'humanité. L'intervention d'une autorité surnaturelle dans les prescriptions de la conscience, loin d'ajouter à la vertu, ne fait que consacrer l'immoralité. O prêtres, vous ne direz pas toujours que la Révolution est une force négative, qu'elle ne produit que des ruines, qu'elle est impuissante à rien créer. La vie de l'homme est courte, et la Révolution ne date pas encore d'une vie d'homme. Votre livre des Évangiles ne fut mis au net qu'un siècle après la mort de Jésus-Christ; et cependant, au commencement du quatrième siècle, la secte

chrétienne passait encore pour l'ennemie du genre humain. Nous avons marché plus vite, car voici que déjà, sur la poussière des croyances passées, l'humanité jure par elle-même; elle s'écrie, la main gauche sur le cœur, la droite étendue vers l'infini : C'est moi qui suis la reine de l'univers; tout ce qui est hors de moi est inférieur à moi, et je ne relève d'aucune majesté.

Ne vous signez pas, Monseigneur; ne criez pas au blasphème, ne dites pas que celui qui vous discute vous outrage. C'est une vieille tactique de l'Église de traiter la libre pensée de sacrilège, et de brûler au lieu de répondre. Votre M. de Mirecourt ne m'a-t-il pas fait dire déjà que le christianisme était une *vieillesse*, une *loque*, *tombant par lambeaux*? Aussi conclut-il :

« Dieu seul peut lui répondre avec sa foudre, à moins qu'il ne laisse aux hommes le soin de l'envoyer à Bicêtre. »

Non, Monseigneur, et je tiens à ce que vous en preniez acte, jamais je ne me suis exprimé sur la religion chrétienne, qui fut celle de mes pères, *Deus patris mei*, ni sur aucune religion, avec cette indécence qui n'eût déshonoré que ma plume. J'ai toujours respecté l'humanité, dans ses institutions, dans ses préjugés, dans son idolâtrie, et jusque dans ses dieux. Comment ne la respecterais-je pas dans le christianisme, monument le plus grandiose de sa vertu et de son génie, et le phénomène le plus formidable de l'histoire? Outrager, de paroles ou de gestes, une religion! Il n'y a qu'un homme élevé dans les principes de l'intolérance catholique à qui puisse venir cette idée stupide.

La religion est l'amante mystique de l'Esprit, la compagne de ses jeunes et libres amours. Semblable aux guerriers d'Homère, l'Esprit n'habite pas seul sous sa tente : il faut une amoureuse, une Psyché, à ce Cupidon. Jésus, qui pardonna à la Madeleine, nous a enseigné l'indulgence envers les courtisanes. Mais vient le jour où l'Esprit, fatigué de sa propre exubérance, songe à s'unir,

par un mariage indissoluble, à la Science, la sévère matrone, celle que les gnostiques, ces socialistes du deuxième siècle, appelaient *Sophia*, la sagesse. Alors, pendant quelques instants, l'Esprit semble divisé d'avec lui-même; il y a d'ineffables retours et de tendres reproches. Plus d'une fois les deux amants se sont crus réconciliés : Je serai pour toi une *Sophia*, dit la Religion; je me ferai aussi savante, et je serai toujours plus belle. Vain espoir! inexorable destin! La nature des idées, pas plus que celle des choses, ne peut ainsi s'adultérer. Comme la nymphe abandonnée de Narcisse, qui à force de langueur finit par s'évanouir dans les airs, la Religion se change peu à peu en un impalpable fantôme : ce n'est plus qu'un son, un souvenir, qui reste au plus profond de l'Esprit, et ne périt jamais tout à fait au cœur de l'homme.

Que ceux qui liront cet écrit me le pardonnent! J'aurai, dans ces études, à parler quelquefois de moi-même : ils verront que je ne cède pas à un vain amour-propre. Je hais comme la mort les autobiographies, et n'ai nulle envie de donner ici la mienne. *Connais-toi toi-même*, a dit l'oracle de Delphes; et n'en parle jamais, ajoute la Pudeur des nations. J'ai observé tant que je l'ai pu, durant ma vie, cette maxime; et s'il m'arrive d'y déroger, j'espère y apporter une telle discrétion, que le lecteur ne s'en fâchera pas.

Est-ce ma faute si une réaction implacable, qui ne paraît pas près de finir, après avoir calomnié nos personnes par nos idées, se met à calomnier nos idées par nos personnes? Ayant à venger les mœurs de la Révolution, j'ai voulu, par des exemples, montrer ce que promet d'être un jour la race révolutionnaire. Je suis comme le physicien qui, défendant un principe, est bien obligé de parler de ses propres expériences.

---

## APPENDICE.

---

En publiant cette seconde édition du livre *De la Justice*, nous avons surtout pour but d'inaugurer, dans la mesure de nos forces et partout où notre voix pourra se faire entendre, l'enseignement moral et philosophique destiné, selon nous, à remplacer, ou tout au moins à suppléer l'enseignement religieux.

Lorsque nous avons vu le gouvernement de l'empereur Napoléon III, pendant huit ans si dévot, entreprendre tout à coup, par un jeu de bascule qui ne fait illusion à personne, de dompter à la fois la Révolution et l'Église, l'ancienne société et la nouvelle, donner le signal de l'assaut contre le catholicisme après avoir sacrifié la liberté, et faire litière de tous les principes, nous avons pensé que nous ne pouvions différer plus longtemps, et, tandis que le pape et les évêques protestent de leur côté, que l'heure était venue pour nous de reprendre la parole.

Personne ne nous accusera pour cela, nous l'espérons, de nous coaliser avec l'Église contre l'Empire. Il suffit de nous lire pour voir, hélas! que tout pacte entre l'Église et nous est impossible. Lorsque les hommes qui veulent le maintien de la liberté et du droit, le respect des principes, la fidélité aux engagements, quelles que soient du reste leurs aspirations sociales, leurs croyances politiques ou religieuses, viennent à se rencontrer tous, vis-à-vis d'un gouvernement, non pas même dans une affirmation, mais dans une réprobation com-